

*Initiatives ministérielles*

varie grandement selon l'appareil. On estime qu'en moyenne, cette capacité est de 65 à 75 p. 100.

La possibilité de se procurer au Canada les matières brutes nécessaires au projet varie actuellement entre 30 et 75 p. 100.

Je crois que vous avez entendu, monsieur le Président, certains députés dire en Chambre que le projet nécessitera 100 000 tonnes de ciment, qui seront fournies par des usines du Québec, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, et environ 50 000 tonnes de barres de renfort et de câble précontraint pour le béton prémoulé. Ces matières peuvent être fournies par des sociétés canadiennes de tout le pays.

C'est à cela que se limite notre contribution à cet égard. Ainsi que je l'ai dit hier, j'en sais quelque chose, car j'ai participé à la construction de navires et à la réalisation d'importants projets. On ne saurait obtenir tous les matériaux d'un seul pays, quel que soit le pays qui réalise le projet. On doit s'adresser à d'autres pays qui sont spécialisés dans certains domaines. Je ne vois rien de mal à cela. Cela fait partie de l'ordre international.

J'aimerais maintenant traiter de l'équipement, monsieur le Président. Cet équipement, qui est constitué de moteurs, de génératrices et de machines de ce genre est construit d'avance. Dans le cas d'Hibernia, il y en aura bien pour un autre montant de 300 millions de dollars. Je vous fournis quelques exemples: il faudra des autoclaves, des compresseurs, des pompes, des moteurs, des groupes électrogènes, et du matériel de forage de toutes sortes.

Même si nous devons nous adresser à des entreprises étrangères pour obtenir une partie de ce matériel hautement spécialisé, nous pourrions également compter sur nos entreprises qui, partout au Canada, ont fait la preuve qu'elles sont capables de fabriquer toute une gamme de pièces d'équipement nécessaires à Hibernia. Elles ont acquis l'expertise nécessaire en participant à la réalisation de projets à l'étranger, bien que ces projets n'aient pas la dimension de ceux que nous envisageons pour l'avenir. Je vous ai dit que lorsque ce projet a vu le jour, la vie était plus simple; ces 25 années, au cours desquelles bien des choses se sont passées, ont permis à nos entreprises d'acquérir la compétence voulue en ce domaine. Si elles devaient commencer aujourd'hui, elles sauraient vraisemblablement 30 p. 100, voire peut-être 35 p. 100 de ce que savent les Norvégiens et les Britanniques.

Dans l'ouest du Canada, par exemple, nous avons des entreprises capables de fournir du matériel de forage, notamment des tables de rotation, de l'équipement de traitement du pétrole et du gaz, des autoclaves, des

centrifugeurs, des citernes d'entreposage, des échangeurs thermiques et des transformateurs, ainsi que certains types de système de contrôle. Comment est-ce possible? C'est qu'elles s'occupent de systèmes gaziers et pétroliers depuis l'époque du puits Leduc dans les années 1940. Qu'elles en soient capables est tout à fait naturel. En fait, monsieur le Président, j'ai un ami dans l'ouest du Canada qui s'occupe de fournir cet équipement. Lorsque j'ai fait sa connaissance il y a 25 ou 30 ans, c'était déjà son occupation.

Nous avons des entreprises dans le centre du Canada qui peuvent fournir de produits standard comme des valves, de pompes, des compresseurs, des systèmes de commande d'alimentation et des génératrices. Elles sont très compétentes dans ce domaine en raison de leur capacité industrielle.

Nous avons aussi des entreprises au Canada atlantique qui peuvent fournir des pompes, des petites valves, des réservoirs et des autoclaves parce que, comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons des chantiers maritimes dans les provinces atlantiques. En fait, nous excellons dans ce domaine. Ce serait là les retombées économiques liées à cet aspect particulier de l'industrie.

Encore une fois, pour résumer la situation, on estime qu'entre 40 et 60 p. 100 des composantes du matériel de forage pourraient être fabriquées au Canada, c'est-à-dire dans toutes les régions du Canada, d'un bout à l'autre du pays.

En ce qui concerne l'équipement sous-marin, notre capacité se limite surtout à l'assemblage des unités parce que la plupart des composantes principales ont été mises au point aux États-Unis et au Royaume-Uni, pays qui sont actifs dans le domaine du forage en mer depuis beaucoup plus longtemps que nous. C'est logique et compréhensible.

De façon générale, on estime que notre capacité actuelle en ce qui concerne l'équipement sous-marin se situe quelque part entre 30 et 40 p. 100, mais je crois que nous pouvons augmenter ce pourcentage si nous faisons des efforts dans ce sens. Nous commettrons certainement des erreurs en cours de route, et il y aura des gens qui en souffriront. Il y aura des contrats qui seront plus longs que prévu et qui coûteront plus cher que prévu. Je peux presque vous le garantir, mais c'est normal dans les mégaprojets.

Je n'aime pas insister sur mes expériences personnelles, mais je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'il y a dix ans, j'étais directeur de projet, et non chef de programme, dans le cadre du programme canadien des frégates. Les députés savent sans doute que les montants